

09/17 – 31 mars 2015

Ecoles publiques - acquisition de matériel informatique : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le rapporteur,

⇒ donne connaissance du projet d'acquisition de matériel informatique pour les écoles publiques Guy Gérard élémentaire et du Haut Chemin ;

⇒ informe que ces acquisitions peuvent être subventionnées dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 25 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. :	5 208,96 € HT
- Part communale :	15 626,88 € HT
Soit :	20 835,84 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission « administration générale et moyens d'information et de communication », lors de sa réunion du 18 mars 2015,*

le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,

ADOPTE:

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention, correspondant à 25 % du coût prévisionnel des acquisitions hors taxes, au titre de la D.E.T.R. pour ces acquisitions 2015, soit 5 208,96 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.